

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

4 avril 2014 à 19h00

L'an deux mil quatorze le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le trente et un mars deux mil quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle de la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur DUPUY Jean-Claude, doyen en âge pour la 1^{ère} délibération puis sous la présidence de Monsieur GUILBOT Johan, maire.**

Présents : COULON Georges, PAIN Jacky, OUVRARD Sébastien, LEIGLAT Marc, THOMAS Yoann, FAVREAU Claude, BLAINEAU Pascal, DUPUY Jean-Claude, BERNARD Danielle, CARRE Liliane, MINETTE Aurélien, GUILBOT Johan, LIGOUT Catherine, GIRARD Pascale,

Absent excusé : GAUTRON Bruno

Pouvoir : GAUTRON Bruno à LEIGLAT Marc

Secrétaire de séance : THOMAS Yoann

A l'ordre du jour sont inscrites les questions suivantes :

- 1- Election du maire
- 2- Détermination du nombre d'adjoint(s)
- 3- Election du ou des adjoints

20140404-1 : Election du maire

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire,

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. GUILBOT Johan : 8 voix;

- M. FAVREAU Claude : 7 voix;

M. GUILBOT Johan, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

20140404-2 : Détermination du nombre d'adjoint(s)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 abstention, et 7 voix contre:

- d'approuver la création de 4 (quatre) postes d'adjoints au maire.

20140404-3 : Elections des adjoints

Election du 1^{er} adjoint : Premier tour de scrutin

Le maire, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du 1^{er} adjoint,

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- DUPUY Jean-Claude : 7 voix;

- FAVREAU Claude : 8 voix;

FAVREAU Claude, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} adjoint.

Election du 2nd adjoint : Premier tour de scrutin

Le maire, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du 2nd adjoint,

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- BLAINEAU Pascal : 7 voix;

- DUPUY Jean-Claude : 8 voix;

DUPUY Jean-Claude, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2nd adjoint.

Election du 3^{ème} adjoint : Premier tour de scrutin

Le maire, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du 3^{ème} adjoint,
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- GAUTRON Bruno : 8 voix;

- PAIN Jacky : 7 voix;

GAUTRON Bruno, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} adjoint.

Election du 4^{ème} adjoint : Premier tour de scrutin

Le maire, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du 4^{ème} adjoint,
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- CARRE Liliane : 8 voix;

- PAIN Jacky : 7 voix;

CARRE Liliane, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} adjoint.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Les délibérations numérotées 20140404-01 à 20140404-3 ont été publiées le 7 avril 2014 et transmises en préfecture le 7 avril 2014

Au registre ont signé les membres présents.